

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 14 novembre 2023

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="text-align: center;">En exercice</th><th style="text-align: center;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 16 octobre 2023</p> <p>Date d'affichage : 16 octobre 2023</p> <p>Vote : Pour : 19</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 1</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20	<p>L'an deux mille vingt-trois le Quatorze du Mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES</p> <p>Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Ghislaine FAYON-BOUCHARD.</p> <p>Absent : Annie COUDERC, Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					

OBJET : DEMANDE DE MECENAT MAISON DE LA FAUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux de modernisation de la Maison de la Faune de 2021.

Il rappelle que le choix a été fait de ne pas aménager le rez-de-chaussée en dehors d'une signalétique locale réalisée en régie pour des raisons financières.

Il indique que la vocation du rez-de-chaussée est de mettre en avant les richesses et ressources du territoire : tourbières, zones humides, diatomée, lauze, pierre volcanique...

Dans ce cadre, il propose au Conseil municipal de solliciter l'entreprise IMERYS FILTRATION FRANCE pour réaliser dans le cadre d'un mécénat une vitrine d'une collection de diatomite, accompagné de médiation.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_103-DE

Les conditions du mécénat sont les suivantes :

- La signature d'une convention de mécénat
- La déclaration d'un reçu fiscale (cerfa n°16216*01)
- La communication du don d'Imerys dans la salle d'exposition (modalités en accord entre les deux partis).
- Le don de 50 entrées à l'exposition pour le personnel d'IMERYS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE SON ACCORD sur les dispositions technique et financières du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents la réalisation de ce projet

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_103-DE